



LA DSN
J-6 MOIS : ÊTES-VOUS PRÊT ?

sommaire

01

La DSN, pour qui ?

02

La DSN, c'est quoi ?

03

Les conséquences pour vous

04

Les conséquences pour les organismes publics

05

L'offre Cerfrance



01

La DSN, pour qui ?



La DSN, pour qui ?

Pour toutes les entreprises....

Le 1^{er} janvier 2017.



La DSN ... une réalité

► Une nouvelle logique de déclaration

- La DSN est une procédure déclarative fondée sur les données de paie
- C'est une nouvelle norme déclarative
- C'est le canal qui change, 1 seul répertoire entreprise



La DSN ... une réalité

AVANT LA DSN :

2 procédures distinctes
manipulant des données
communes mais fondées sur des
codifications et des échéances
différentes
→ 1 logique paie et 1 logique
déclarative

LOGIEL DE PAIE



BULLETIN DE PAIE
(Code du travail)

DECLARATIONS SOCIALES



CSS, Code du travail, Convention assurance chômage, ...



APRES LA DSN :

1 même traitement de la DSN : la
paie et les déclarations sociales
qu'elle sert
En conséquence → la paie
devient la source directe de la
DSN mensuelle

LOGIEL DE PAIE



BULLETIN DE PAIE
(Code du travail)



CSS, Code du travail,
Convention assurance
chômage, ...



02

La DSN, c'est quoi ?



La DSN, c'est quoi ?

La DSN repose sur :

- ▶ Une transmission dématérialisée de données à 100 % : chaque mois, des données nominatives liées aux salariés seront déclarées tous les 5 ou 15 du mois.
- ▶ Des transmissions événementielles :
Arrêt de travail, fin de contrat de travail pour remplacer l'attestation de salaire pour le versement des IJ et l'attestation employeur destinée à Pôle Emploi, et informer les IP, assureurs et mutuelles, des départs de salarié(s) (radiation), dans un délai de 5 jours sous peine de sanctions financières.
Elles se substituent aux modes déclaratifs d'aujourd'hui.



03

Les conséquences pour vous



Les conséquences pour vous

- ▶ La nécessité d'un équipement pointu en logiciel de paie dès 2016.

- ▶ La nécessité de suivre et de télétransmettre les événements de la vie du salarié, plus rapidement (réactivité forte sur les événements, dans les 5 jours, sous peine de sanctions financières).



Les conséquences pour vous

- ▶ Passer d'un traitement à échéance trimestrielle et annuelle à un traitement mensuel, donc plus de déclarations.
- ▶ Le prélèvement automatique des cotisations sociales sera obligatoire.
- ▶ S'assurer chaque mois de la fiabilité des éléments transmis (hors délai : pas de correctif possible).



Les conséquences pour vous

- ▶ Double déclaration dans la période de transition sur 12 mois glissants pour certaines déclarations.
- ▶ Plus de risques de redressement en cas de contrôle des caisses, au vu de la multitude des déclarations.
- ▶ Une possible avance de trésorerie réglée au salarié en cas d'arrêt de travail. La subrogation pourrait devenir la norme en cas d'arrêt de travail.
- ▶ Obligation de traiter les paies suivant un même processus.



DSN : Actions à mener

► Si vous faites le choix de conserver le traitement de vos paies :

1/ Désigner un responsable DSN dans vos entreprises.

2/ Contacter vos éditeurs.

3/ Former vos collaborateurs.

4/ Engager des phases de test maintenant.

5/ Vérifier, contrôler les plans de paies.

6/ Informer vos salariés.

7/ Choisir et s'inscrire sur un portail.

8/ Solliciter CERFRANCE pour vous aider



04 Les conséquences pour les organismes publics



Les conséquences pour les organismes publics

- ▶ Faciliter le contrôle des droits sociaux des salariés et accentuer la lutte contre la fraude
- ▶ Faciliter leur organisation et simplifier leurs travaux administratifs ; les caisses seront informées plus rapidement, sans ressaisie à réaliser.
- ▶ Permettre d'accentuer la dématérialisation et le prélèvement automatique des cotisations sociales sur les comptes des clients.



Sous couvert de simplification administrative pour les entreprises, la DSN, c'est :

- ▶ Des contraintes pour les employeurs.
- ▶ Des gains de simplification, de productivité et de fiabilité pour l'ensemble des organismes sociaux.



ET BIENTOT !!!!!

- ▶ Le prélèvement de l'impôt à la source : paie janvier 2018
- ▶ Le nouveau bulletin de paie : janvier 2017



05 L'offre Cerfrance



L'offre Cerfrance

CERFRANCE peut vous accompagner : 5 formules au choix, adaptées à vos besoins :

► **Formule 1 “WEB PAIE” (> 6 salariés).**

Vous réalisez vous-mêmes vos paies et déclarations sociales en toute sécurité : la paie en ligne

► **Formule 2 “WEB PAIE + CONSEIL”**

Vous bénéficiez, en plus de la formule 1, d'une rencontre annuelle, d'un audit social et d'un diagnostic la première année.

► **Formule 3 “PARTENAIRE PAIE”**

Gagnez du temps et réalisez des économies en nous confiant vos paies : diagnostic paie, gestion sociale de votre entreprise, assistance et information personnalisée.

2 et 1

► **Formule 4 “PARTENAIRE PAIE + CONSEIL”**

Vous bénéficiez, en plus de la formule 3, d'un audit social la première année et d'une rencontre approfondie.

► **Formule 5 “CONSEIL”**



Pour nous contacter :

→ Service Employeurs 05.46.93.70.70

→ contact@pch.cerfrance.fr



merci

